

Chargé de la réglementation - information

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Organisme émetteur : Ville de Versailles

Localisation du poste : 56 avenue de Saint-Cloud

Direction concernée

Direction des Déplacements et des Aménagements Urbains

Domaine d'activité

Infrastructures & réseaux (voirie)

Service concerné

Service réglementation - information

Catégorie du poste

Catégorie C

Poste ouvert aux

Titulaires
Contractuels

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

- Réception et analyse des demandes d'arrêtés municipaux en matière de travaux, déménagements principalement.
- Rédaction, suivi signature et diffusion des arrêtés municipaux
- Gestion de l'adresse mail circulation.voirie. Mise en forme et suivi signature des courriers, tenue d'un tableau de suivi des courriers
- Renseignements divers des usagers par téléphone
- Participation à l'établissement du planning hebdomadaire des événements
- Tenue de tableaux de bord portant principalement sur les arrêtés temporaires et permanents
- Comptabilité. Déménagements en collaboration avec l'autre Rédacteur.
- Régie de recettes : mandataire suppléant assurant le remplacement du régisseur titulaire
- Classement
- Gestion administrative des demandes de subvention du service Mobilité et Réglementation

Missions ponctuelles

- Archivage

Votre profil

Formation

- Issu(e) d'une formation type Bac minimum
- Connaissances en Droit appréciées

Expérience

- Expérience sur poste similaire appréciée
- Bonne connaissance de la ville de Versailles

Savoir-faire

- Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Outlook)
- Capacités rédactionnelles
- Capacité à lire, analyser et comprendre un document juridique

Savoir-être

- Esprit de synthèse
- Rigueur
- Rapidité
- Organisation
- Sens du travail en équipe

Conditions d'emploi

Permis B et habilitations

Permis B

Cycle de travail

Poste à pourvoir à temps complet 39h semaine, du lundi au vendredi

Nombre de jours de congés

25 jours de congés + 23 RTT + 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)